



Conseil municipal des jeunes

CMJ

POURQUOI PARTICIPER AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

- ✎ Tu t'impliqueras dans la vie de la Commune
- ✎ Tu représenteras les enfants de la commune et tu proposeras, en leur nom, des projets dont tu suivras la réalisation
- ✎ Tu pourras t'investir au service de la collectivité au même titre que les adultes
- ✎ Tu pourras découvrir et comprendre le fonctionnement de ton environnement
- ✎ Tu pourras t'exprimer librement



COMMENT LE CMJ FONCTIONNE - T - IL?

- Le CMJ se réunira dans le courant du mois de mars 2023, dans une séance publique où tous les membres seront convoqués, sous la présidence de monsieur le Maire. Cette réunion se déroulera dans la salle du Conseil. Un jeune sera élu maire à chaque réunion plénière.
- Le conseil organisera son fonctionnement. Il créera les commissions de son choix. Une réunion de travail et une réunion du CMJ auront lieu une fois par trimestre, à la mairie en présence d'adultes dont un représentant du conseil municipal.
- Les adultes aident les jeunes conseillers dans leurs démarches. En réunion, ils écouteront et veilleront au respect du droit de parole.
- Monsieur le Maire présentera les délibérations **du Conseil Municipal Des Jeunes** au Conseil municipal adulte pour la validation des projets.



Comment sera composé le Conseil Municipal des Jeunes ?

13 à 7 enfants habitant Feneu selon le nombre de candidats.

- 57% de l'école Eau Vive
- 43% de l'école Saint Dominique

Dans la mesure du possible, la parité filles /garçons sera respectée.

Comment seront désignés les conseillers ?

Chaque élève vote pour un candidat.

Pour combien de temps sont-ils élus ?

Ils seront tous élus pour 2 ans.

Si un enfant élu quitte la commune, il ne fait plus partie du conseil.

Peut-il y avoir plusieurs élus d'une même famille ?

Oui.



Quand les élections auront-elles lieu ?

Le jeudi 9 février à la mairie la date étant fixée par décision de Monsieur le Maire après consultation des enseignants.

Où les élections se dérouleront elles ?

A la mairie.

Que faut-il faire pour être candidat ?

Il faut remplir la fiche de candidature et la déposer à la mairie, au plus tard **le samedi 14 janvier (avant 12h)** accompagnée d'une photo d'identité.

Il faut rédiger une profession foi et la déposer à la mairie au plus tard **le samedi 28 janvier avant 12h.**

Comment faire savoir que l'on est candidat ?

Chaque candidat fait sa campagne électorale du **16 au 3 février 2023**

Il pourra utiliser les panneaux d'affichage mis à la disposition des candidats à la mairie et dans les 2 écoles.

Le candidat doit obligatoirement réaliser une affiche (affiche : format A3 maximum 29,7 x 42 cm).

Comment votera-t-on ?

Entrer dans l'isoloir pour mettre son bulletin de vote dans une enveloppe,

Déposer son enveloppe dans l'urne après avoir remis sa carte d'électeur à un membre du bureau de vote,

Emarger la liste électorale (mettre sa signature à côté de son nom),

Reprendre sa carte d'électeur sur laquelle aura été posé un cachet.

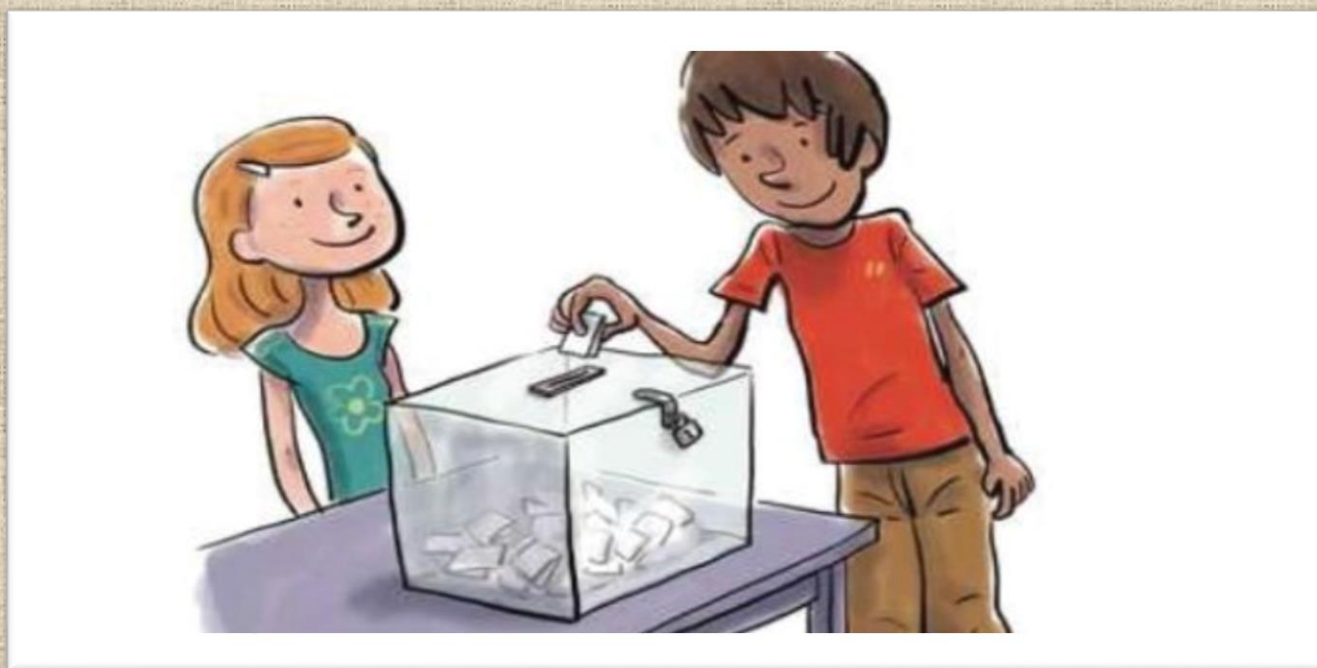
Le dépouillement se fera à l'issue du scrutin.

Qui sera élu ?

Dans la limite des sièges à pourvoir pour chaque école, ceux qui auront le plus de voix seront élus.

En cas d'égalité, l'enfant le plus âgé sera l'élu.

La proclamation des résultats se fera à l'issue du dépouillement.



LES DATES A RETENIR

- Date limite des dépôts de la fiche de candidature :
samedi 14 janvier 2023 avant 12h
- Date limite des dépôts de la fiche profession de foi :
samedi 28 janvier 2023 avant 12h
- La campagne électorale :
du 16 janvier au 03 février 2023
- Les élections des membres du CMJ :
jeudi 9 février 2023

BESOIN D'INFOS

Téléphoner au secrétariat de mairie 02.41.27.27.30

Ou contacter l'adjointe à l'adresse suivante

yvette.giraud@feneu.fr